

I. N. A. O.	
COMITE NATIONAL DES APPELLATIONS D'ORIGINE RELATIVES AUX VINS ET AUX BOISSONS ALCOOLISEES, ET DES BOISSONS SPIRITUEUSES	
Consultation écrite	
Résumé des décisions prises	
2020 – CN	Date : consultation écrite du 2 au 10 avril 2020

Le Président du comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a décidé, sur la base de l'article 2 du règlement intérieur des différentes instances de l'INAO, de consulter par écrit les membres du comité national concernant le dossier suivant :

2020-CN	<p>« Modification temporaire » - Délégation à la commission permanente</p> <p>A la question : Approuvez-vous la délégation à la commission permanente pour instruire et valider les demandes de modifications temporaire de cahier des charges ?</p> <p>Membres consultés : 61 Réponses reçues : 35</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="text-align: center;">OUI - 35</td> <td style="text-align: center;">NON - 0</td> <td style="text-align: center;">ABSTENTION - 0</td> </tr> </table> <p>Il a été répondu « oui » à l'unanimité des suffrages exprimés.</p> <p>Au regard des avis exprimés, le comité national des appellations d'origine relatives aux vins et aux boissons alcoolisées, et des boissons spiritueuses a donné un avis favorable à la délégation à la commission permanente pour le traitement des demandes de modifications temporaires.</p>	OUI - 35	NON - 0	ABSTENTION - 0
OUI - 35	NON - 0	ABSTENTION - 0		